

RAPPORT D'ACTIVITE 2002
du
Comité contre l'esclavage moderne
CCEM



©Marie Dorigny

Coordonné par Marc Béziat, délégué général

SOMMAIRE

Historique

Introduction

Organigramme de l'association

Les victimes, au coeur de notre action

Suivi juridique

- les signalements répertoriés
- bilan des procédures juridiques
- les procédures de régularisation provisoire du titre de séjour

L'accompagnement social

- les personnes rencontrées au service social
- Familles d'accueil et bénévoles
- L'appartement et le local d'activités
- les partenariats

Le développement du CCEM

- En région : Bordeaux, Lyon, Marseille et Martinique
- En Europe : le programme Daphné
- Au Proche Orient : le Liban
- En Afrique de l'Ouest : lutter contre le trafic des enfants au Bénin
- A Madagascar

La lettre trimestrielle "Esclaves, Encore"

Une médiatisation constante

Les autres actions

Information "Finances"

Vie interne de l'association

Conclusion

Annexes

HISTORIQUE

1990 La Cour d'Assises des Alpes Maritimes condamne Véronique Akobé à 20 ans de prison. L'employée de maison ivoirienne est accusée du meurtre du fils de son employeur. Elle était régulièrement violée à la fois par le fils et par le père. Aucune peine n'est prononcée contre son employeur.

1993 Un couple de Béninois, travaillant 15 heures par jour pour 300 francs par mois au service d'anciens coopérants français, se présente dans un commissariat. Ils sont renvoyés dans leur pays par le premier avion. Les employeurs ne leur versent aucune indemnité et la justice tarde à se prononcer.

1994 Création du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) par Dominique Torrès

1995 Sarah Balabagan, condamnée à mort par un tribunal des Emirats Arabes Unis pour des faits similaires à ceux commis par Véronique Akobé, est graciée sous la pression de l'opinion internationale.

1996 La France assiste, au journal télévisé de France 2, à la libération de Mehret, une jeune éthiopienne exploitée dans la région parisienne dans des conditions indignes.

1998 La France commémore le 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France et le cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le CCEM reçoit 80 signalements de situations d'esclavage en deux mois. Création d'antennes du CCEM à Bordeaux, Nice et Lyon.

1999 Premiers procès devant les juridictions correctionnelles, premières condamnations obtenues en France. Le CCEM est auditionné à Genève par la sous-commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre d'un programme européen, le CCEM initie la création de comités en Belgique, Espagne, Italie et Autriche.

2000 Ouverture d'un appartement d'accueil d'urgence des victimes. Création de comités en Suisse et à Madagascar. Création d'antennes à Marseille et en Martinique. Le CCEM est auditionné par le Conseil de l'Europe. Le CCEM organise un colloque international "L'esclavage moderne et le trafic des êtres humains : quelles approches européennes".

2001 Ouverture d'un lieu de jour pour les victimes. Le CCEM est entendu par la mission d'information parlementaire de l'Assemblée Nationale, dont il a grandement contribué à la création, sur les diverses formes contemporaines d'esclavage en France. Une mission d'information parlementaire de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale entend le CCEM sur le trafic des enfants au Bénin. Le CCEM participe au groupe de travail du Centre National d'Aide aux Victimes au Ministère de la Justice.

2002 L'Assemblée Nationale vote en première lecture à l'unanimité une loi réprimant plus sévèrement les délits constitutifs de l'esclavage. Une décision cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains est adoptée par le Conseil de l'Union européenne.

INTRODUCTION

C'était hier. Ou plus exactement le 24 janvier 2002. A l'unanimité, les députés de tous les partis votaient la proposition de loi contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains. Un texte qui aggravait les sanctions contre les auteurs convaincus de pratiques esclavagistes. Une reconnaissance par le monde politique des drames que nous dénonçons depuis des années. Été 2002 : retour à la case départ. Les élections présidentielles et législatives ont eu raison de ce texte et la proposition de loi a disparu de l'agenda des parlementaires. Elle aurait dû être soumise aux sénateurs en première lecture, puis revenir devant les députés pour un nouvel examen. Rien de tel. Une fois de plus, les esclaves modernes, ces femmes sans voix ni visages, seront-elles condamnées à l'oubli ? Sorties un moment de l'ombre, seront-elles de nouveau happées par le silence ? Nous n'allons pas nous taire. Nous allons recommencer à nous battre pour elles, pour que les représentants de la Nation se penchent à nouveau sur leur sort. Le projet de loi sur la Sécurité intérieure, adopté au début de l'année 2003, inclut des mesures relatives à la traite des êtres humains. Le CCEM continuera à faire entendre sa voix auprès des élus. La lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains n'est ni de gauche ni de droite. Rendre leur dignité aux victimes et les protéger n'a jamais été un combat partisan.

ORGANIGRAMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION (* bénévoles)

Bureau exécutif

Dominique **TORRES*** Présidente du CCEM, Sylvie **O'DY*** Présidente du CCEM, Olivier **BRISSON*** Trésorier du CCEM, Marie-Aimée **PIRIOU*** Secrétaire Générale du CCEM

Membres

Nicole **ANTHEAUME*** (Retraitée), Françoise **Di FALCO*** (Retraitée), Alain **MOREAU*** (Scénariste), Emmanuelle **HAUSER-PHELIZON*** (Avocate), Françoise **FAVARO*** (Avocate), Jean-Marie **BORZEIX*** (Journaliste), Christine **ZEKOU*** (Infirmière), Eric **DUSSEUX*** (Médecin), Robert **MIGNEAU*** (Retraité)

Directrice du CCEM

Zina ROUABAH

DÉPARTEMENT JURIDIQUE

Coordination :

- enquêtes :
- juriste :

Céline MANCEAU
Mathias DESHUSSES
Bénédicte BOURGEOIS

DÉPARTEMENT SOCIAL

- assistante sociale :
- orientation professionnelle :

Corinne BRISSON
Monique BERNARD*

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

- Projet DAPHNE :
- Madagascar :

Marc BÉZIAT
Huguette ANDRIATSIVOH*

ANTENNES RÉGIONALES

- Antenne d'Aquitaine :
- Antenne Rhône-Alpes :
- Antenne Provence :
- Antenne Martinique :

Me Dominique DELTHIL*
Claude DUCOS*
Pierre DUMONT*
Annie CHANDEY*

RELATIONS DIPLOMATIQUES

Sylvie O'DY*

MÉDIAS

Coordination :

- Porte-paroles :
- Concepteur Internet :
- Journal "Esclaves, encore" :
- Photographie :

Dominique TORRÈS*
Sylvie O'DY*, Dominique TORRÈS* et
Zina ROUABAH
Grégoire SEITHER*
Marc BÉZIAT et Grégoire SEITHER*
Marie DORIGNY*

PRINCIPAUX PARTENARIATS

Association La Mondiale Entraide et Congrégation des Sœurs Franciscaines Servantes de Marie

LES VICTIMES, AU COEUR DE NOTRE ACTION

Elles sont la raison d'être du CCEM. C'est pour elles que chacun se bat. Qu'il soit permanent, bénévole, adhérent ou donateur, chacun est à leurs côtés pour la défense de leur dignité. Une condamnation prononcée sert celle qui s'est portée partie civile non seulement à ce que soit reconnu son statut de victime mais aussi à se reconstruire dans une nouvelle vie. Au-delà, ce jugement est un pas de plus vers la reconnaissance du phénomène pour toutes les autres victimes connues et inconnues du CCEM.

Depuis sa création, chaque procédure a provoqué de l'étonnement, de l'abattement ou génère de la révolte au CCEM. Tout revers, aussi terrible qu'il soit, nous rappelle que le combat que nous menons ne peut s'appuyer sur des acquis irréversibles. Il y aura d'autres victoires, d'autres désaveux, nous en sommes conscients. Nous ne baisserons pas les bras devant les obstacles que nous rencontrons car la cause des victimes est juste et universellement reconnue.

C'est notre combat quotidien, une sorte de profession de foi aussi. Parce que les victimes sont au centre de notre action, une relation particulière s'instaure avec chacun des membres du CCEM. Nous les tutoyons bien souvent, nous les embrassons aussi et nous les écoutons chaque fois qu'elles viennent vers nous. Elles ont aussi une vie personnelle, comme tout le monde, et certaines nouent des relations amicales entre elles en dehors du CCEM. Le lien entre ces jeunes femmes et nous est fondamental. Il fait l'identité du CCEM. Il est souvent au coeur de nos discussions et chargé d'émotions diverses. Pour certaines, le comité est une seconde famille, un lieu d'échange où se nouent des attentes réciproques sur les faits du quotidien. Pour d'autres, c'est un soutien indispensable à leur réhabilitation sociale. Cela est vrai même au-delà de la période de prise en charge. Il n'est pas rare de continuer de voir ou d'avoir des nouvelles de celles qui, en France ou dans leur pays, sont "sorties d'affaire". Cette relation fidèle n'existe que parce que nous avons su écouter, conseiller, être efficace et fixer un cadre d'accompagnement dans notre prise en charge.

SUIVI JURIDIQUE

Les signalements répertoriés

302 cas signalés ont été répertoriés.

8,5% de ces signalements (26) ont fait l'objet d'une prise en charge juridique par le CCEM.

60% (181) des signalements ont été étudiés puis réorientés vers d'autres structures compétentes pour les traiter :

- 45,5% (82) ont été réorientés vers des syndicats d'employés de maison en vue d'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

- 18% (32) ont été réorientés vers des associations de droit des étrangers.

- 11,5% (21) ont été réorientés vers des associations de droit des femmes.

- 6% (11) ont été réorientés vers des syndicats de salariés d'entreprise en vue d'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

- 5,5% (10) ont été réorientés vers le protocole du Quai d'Orsay (problèmes de versement des salaires avec des employeurs bénéficiant de l'immunité de juridiction).

- 4,5% (8) ont été réorientés vers des associations partenaires à l'étranger.

- 7,5% (14) ont été réorientés vers les antennes du Comité (Madagascar, Bordeaux et Lyon) ou vers "Esclaves Tolérance Zéro" (ETZ).

- 1,5% (3) ont été réorientés vers l'association Voix de Femmes (lutte contre le mariage forcé).

18% (54) des signalements n'ont pas donné de suite, la plupart des victimes ne souhaitant finalement engager aucune procédure contre leur employeur.

7% (21) des cas signalés sont résolus avant qu'une enquête ne soit menée ou qu'une procédure ne soit engagée par le CCEM.

5,5% (17) des signalements sont en attente (la victime veut réfléchir ou n'est pas assez en confiance pour engager une procédure ; attente d'indices probants pour lancer une enquête).

1% (3) des signalements concernent des faits prescrits par la loi.

Alors qu'au cours de l'année 2001 on dénombre une moyenne de 19 signalements répertoriés par mois; au cours de l'année 2002 on en dénombre 25.

Bilan des procédures juridiques

1- PENAL

- Enquêtes préliminaires : 27

Dont : 18 ouvertes
9 en cours

- Informations judiciaires : 22

Dont : 11 ouvertes
11 en cours

- Médiations : 6

Dont : 4 ont abouti
1 a échoué
1 est en cours.

- Ordonnances de non-lieu : 3

- Classement sans suite : 2

- Audiences devant une chambre de l'instruction : 6

5 ordonnances de non-lieu ont été infirmées
1 audience a été reportée.

- Audiences devant un Tribunal correctionnel : 4

2 condamnations ont été prononcées
1 audience a été reportée
1 décision est en attente

- Audience devant une Cour d'appel : 1

1 condamnation prononcée par un Tribunal Correctionnel a été confirmée

- Pourvois formés devant la Cour de Cassation : 2

2- CIVIL (SOCIAL)

Audiences devant un Conseil des Prud'hommes : 5.

1 victime a été déboutée et a interjeté appel de la décision.
4 audiences ont été reportées.

Audiences devant une Cour d'Appel (chambre sociale) : 3

2 condamnations ont été prononcées
1 confirmait la condamnation prononcée par un C.d. Prud'hommes

1 infirmait la décision d'un C.d.Prud'hommes qui déboutait la victime.
1 audience a été reportée.

Dossiers en cours d'exécution : 5

Dont 1 action paulienne (procédure civile visant à faire honorer une créance par son débiteur).

Le service juridique du CCEM a assuré au total le suivi de 61 dossiers pris en charge par l'association, dont **26 nouveaux dossiers**. Ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à l'activité de l'année précédente.

L'année 2002 se caractérise par une **augmentation importante des suivis de procédures pénales**.

Le service juridique a assuré le suivi de 27 dossiers en enquête préliminaire (soit une augmentation de 125% par rapport à l'année précédente).

9 dossiers étaient déjà en enquête préliminaire l'année précédente.

18 dossiers ont débouché sur l'ouverture d'une enquête préliminaire en 2002.

22 dossiers en instruction ont été suivis par des avocats bénévoles du CCEM.(soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente).

11 informations judiciaires étaient déjà en cours l'année précédente.

11 nouvelles informations judiciaires ont été ouvertes.

8 dossiers en enquête préliminaire ont fait l'objet d'ouverture d'information judiciaire cette année et 3 victimes ont déposé une plainte avec constitution de partie civile.

Le service juridique constitue autant que possible des dossiers solidement argumentés qu'il adresse au Procureur de la République pour éviter le versement d'une caution - qui peut être élevée - demandée lors du dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile.

L'augmentation du nombre de procédures suivies au pénal peut s'expliquer de plusieurs façons. En premier lieu, l'augmentation des prises en charges pénales et la diminution des prises en charge prud'hommes sont directement liées au clair repositionnement de l'association sur le terrain de l'esclavage qui, à la différence de l'exploitation, ne peut appeler qu'une sanction pénale. La voie pénale est donc privilégiée à la voie prud'homale. Les dossiers relevant plus de l'exploitation que de l'esclavage sont donc systématiquement réorientés sur d'autres structures.

Par ailleurs, les signalements qui parviennent au CCEM sont plus nombreux que les années précédentes en raison de la notoriété acquise par l'association auprès des partenaires sociaux et institutionnels.

A ces signalements nouveaux s'ajoutent les dossiers que l'association suivait déjà les années précédentes, la durée moyenne du traitement judiciaire d'un dossier étant de deux à trois ans.

En 2002, le service juridique a constaté une nette amélioration du traitement des affaires d'esclavage par les services policiers et par les "parquetiers" en région parisienne. Les investigations menées sont plus longues et approfondies qu'auparavant, le parquet privilégiant l'ouverture d'une information judiciaire à une citation directe. Par ailleurs, ces dossiers sont

souvent orientés sur la Brigade d'Enquête des Atteintes aux Personnes (BEAP), un service de police spécialisé.

Une des raisons qui nous éclaire sur l'allongement de la durée des procédures réside dans la multiplication des demandes d'actes par les avocats qui saisissent aussi plus souvent la chambre de l'instruction. En 2002, le service juridique du CCEM a fait appel de 6 ordonnances de non-lieu devant une chambre de l'instruction. Cinq ordonnances ont été infirmées, une audience a été reportée, ce qui est un résultat très satisfaisant.

Seuls deux dossiers ont été classés sans suite en 2002. Ce bon résultat doit être relativisé. En effet, certaines plaintes mettant en cause des "personnalités de passage à Paris" devraient probablement déboucher sur des classements sans suite en 2003 dans la mesure où les services de police n'ont réussi ni à localiser ni interpellier les auteurs présumés.

Les audiences correctionnelles ont été moins nombreuses qu'en 2001. Quatre affaires ont été jugées (trois par un tribunal correctionnel, une par une Cour d'Appel) et ont débouché sur une condamnation des employeurs. Une audience a été reportée en 2003.

Pour la première fois, trois ordonnances de mise en accusation devant une Cour d'Assises ont été rendues. Les incriminations retenues sont "viols sur personnes mineures" pour les trois dossiers et "actes de torture et de barbarie" pour deux d'entre eux.

En 2002, cinq affaires ont été audiencées devant un **Conseil des Prud'hommes**. Une victime a été déboutée et a interjeté appel de cette décision. Deux affaires ont été jugées par la Cour d'Appel (chambre sociale) de Paris qui a prononcé des condamnations. Une de ces condamnations a infirmé une décision du Conseil des Prud'hommes, qui en 2001, avait débouté la victime soutenue par le CCEM de l'intégralité de ses demandes.

Les procédures de régularisation provisoire du titre de séjour

Bilan statistique

- Nbre de dossiers suivis:	26
- Nbre de dossiers signalés:	11
- régularisations obtenues:	6
- admissions provisoires:	5 (dont 1 de 2001, régularisation définitive en cours)
- en cours d'instruction:	2 (dont 1 avec récépissé valant autorisation de travail)
- Nbre de refus:	1 (Préfecture et Ministère de l'Intérieur)
- Nbre de dossiers portés au contentieux:	2

Sur le terrain administratif, l'année 2002 est marquée par l'effet quasi-immédiat du changement de gouvernement.

La coopération mise en place depuis 1999 avec le Ministère de l'intérieur avait abouti à une relation de confiance particulièrement constructive avec certaines des préfectures d'Ile-de-France. Ces dernières procédaient ainsi, de préférence, à la régularisation définitive - sur fondement humanitaire - des victimes d'esclavage domestique ayant qualité de partie civile dans une procédure judiciaire.

L'alternance politique s'est traduite dans la majorité des préfectures habituellement sollicitées, par une position de principe plus timorée, qui consiste à subordonner la décision de régularisation à l'issue de la procédure judiciaire. Les intéressées sont ainsi mises en possession d'une autorisation provisoire de séjour, renouvelée en théorie jusqu'à l'intervention d'une décision définitive sur le terrain judiciaire. Dans cette logique, il convient de souligner que l'autorisation de travail, qui jusqu'à présent accompagnait sans difficulté les titres de séjour, est elle aussi remise en cause. La Préfecture de police s'est ainsi contentée, dans les deux derniers dossiers transmis, de délivrer une simple Autorisation Provisoire de Séjour (APS) n'autorisant pas à travailler.

Cette solution conduit à faire supporter au CCEM la quasi-exclusivité de la prise en charge financière des victimes pendant plusieurs années, alors même que lorsque le travail était autorisé dans le cadre d'une APS, la précarité de la situation administrative des personnes concernées compliquait déjà considérablement la réalisation de tout projet professionnel - notamment l'entrée en formation rémunérée - et freinait corrélativement leur autonomisation.

Par ailleurs, cette position a entraîné dans certains cas une dérive regrettable sur le plan strictement juridique. Certains services préfectoraux limitent en effet l'examen de situation au seul fait tiré de l'existence d'une procédure judiciaire, ignorant d'autres éléments pourtant pertinents au regard des principes du droit commun des étrangers, et ce en violation de la règle de "*l'examen réel et complet des données propres à chaque demande*" prônée par le Conseil d'Etat.

Enfin, sur le fond, le fait de conditionner l'autorisation durable de séjour au "résultat" de la procédure judiciaire appelle, sur le principe, quelques réserves. Il importe en effet de souligner que, dans un système judiciaire où prévaut le principe selon lequel le doute profite à l'accusé, l'interruption d'une procédure et l'absence de procès découlent souvent et avant tout de l'impossibilité de réunir les preuves suffisantes. Cela ne saurait par conséquent s'analyser *a priori* comme une mise en cause officielle de la véracité des propos tenus par la victime.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CCEM a embauché deux assistantes sociales au mois de février. Les missions n'auront été cependant assurées que par une seule à compter du mois de juin.

Les missions confiées à l'assistante sociale sont multiples.

Outre développer un réseau de partenaires, coordonner une équipe de bénévoles et gérer un réseau de familles d'accueil, l'activité principale repose sur l'accompagnement social des victimes d'esclavage domestique.

L'assistante sociale intervient dans un premier temps à la demande du service juridique, à l'occasion d'un signalement, d'une première prise de contact avec une "victime potentielle". Ce premier contact est important. Même s'il ne débouche pas nécessairement sur une prise en charge globale (juridique, administrative et sociale), il permet à la personne rencontrée d'être entendue, de connaître ses droits et d'être aidée si elle le souhaite et si elle répond par ailleurs aux critères de prise en charge du CCEM. Le cas échéant, elle pourra être orientée sur un service extérieur au CCEM ou une autre association plus à même de répondre à sa demande.

Une fois établi ce premier contact et établie la décision d'une prise en charge globale ou partielle, les personnes s'adressent directement au service social.

1 : les personnes rencontrées au service social

A : Les personnes reçues

L'assistante sociale a rencontré **39 personnes**, **3 garçons** et **36 filles** agés en moyenne d'une vingtaine d'années et a effectué un total de **398 entretiens** individuels depuis sa prise de fonction. Ces personnes sont en majorité originaires d'Afrique de l'Ouest, du Maroc, de Madagascar ou du Sri Lanka.

Sur ces 39 personnes, **17** ont un titre de séjour - Carte de Séjour Temporaire (CST) ou Autorisation Provisoire de Séjour (APS) - et **22** sont en situation irrégulière.

B : Nature des interventions sociales

Elles varient selon chaque situation individuelle mais également en fonction de la durée de la prise en charge.

Les personnes sorties de leur situation d'esclavage depuis parfois plusieurs années, en situation régulière sur le territoire français ne nécessitent plus le même soutien que celui dont peuvent avoir besoin les personnes récemment "libérées" :

- Interventions sociales en direction des personnes en situation régulière :

L'obtention d'un titre de séjour, même provisoire, offre des perspectives d'avenir. Les 17 personnes rencontrées sont sorties de leur situation d'esclavage depuis longtemps et sont en

voie d'autonomie. Elles sont pour la plupart accueillies en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ou ont leur propre logement, travaillent ou suivent une formation professionnelle. Elles ne s'adressent que ponctuellement au service social, qui reste malgré tout un point de repère dans leur histoire, un lieu où elles peuvent venir parler.

Toutefois, nous constatons cette année, suite au changement de gouvernement, une plus grande exigence quant au titre de séjour pour avoir accès à certaines formations. En effet, une jeune femme s'est vue refuser le statut de stagiaire de la formation professionnelle parce qu'elle était en possession d'une APS (qui l'autorisait pourtant à travailler). Un décret de 1984, jusqu'alors non appliqué, préconise ce type de mesure.

- Interventions sociales en direction des personnes en situation irrégulière :

Nous avons rencontré **22** personnes dans cette situation : **6** nouvelles personnes ont été prises en charge cette année, **1** a été orientée vers une autre association et **2** ont été accompagnées dans une procédure de retour au pays.

Ces nouvelles personnes nécessitent de l'assistante sociale les interventions les plus fréquentes.

Récemment "libérées", elles sont en situation de grande détresse "psycho-affective" et de grande précarité sociale. Elles ont peur, n'ont parfois connu que leur situation d'esclavage et n'ont aucun autre repère. Il leur faudra alors du temps pour être en confiance et pouvoir ainsi affronter l'avenir.

Leur corps a lui aussi souffert (carencé, frappé...) et elles doivent subir au plus vite un bilan de santé. Nous intervenons alors rapidement auprès des services compétents pour qu'elles aient des droits ouverts à l'Aide Médicale d'Etat (AME) et nous les orientons, en les accompagnant si nécessaire, vers les services hospitaliers. Cette première démarche leur permet de se réapproprier en quelque sorte leur corps qui, pour certaines, a souvent été perçu et ressenti comme un objet.

Passée la phase de "lune de miel post – libératoire" où tout semble possible, elles réalisent, parfois avec violence et souffrance, que la liberté n'est pas ce à quoi elles s'attendaient. Le statut de victime n'étant pas légalement reconnu, elles sont dans une situation de non droit où la liberté perd tout son sens. Elles ne peuvent pas travailler, ni commencer une formation professionnelle. Elles doivent faire preuve de beaucoup de courage pour se confronter à la réalité de la vie des "sans papiers" et ne pas sombrer dans une déprime, bien souvent accentuée par le piège de l'oisiveté.

L'aide financière que le CCEM accorde aux victimes, allié à la possibilité d'un hébergement à l'appartement, permet aux victimes d'évoluer dans un cadre relativement protégé. Il reste malgré tout important qu'elles aient conscience du caractère exceptionnel de ce type d'aide, pratiquement inexistant ailleurs.

L'appartement ayant une capacité d'accueil de cinq places, nous avons pu travailler en étroite collaboration avec deux foyers d'urgence d'Emmaüs, après un contact préalable avec le Samu Social. Certaines personnes ont par ailleurs pu être orientées très rapidement vers une famille d'accueil.

Etre à l'abri, percevoir une aide financière régulière ne peuvent en soi suffire.

Ces personnes ont besoin d'un cadre pour se reconstruire et envisager un avenir autre. La perspective d'un procès contre leurs employeurs, la possibilité à moyen terme d'avoir des papiers leur permettent d'aller progressivement de l'avant. Il nous appartient alors de les soutenir au quotidien, de les informer régulièrement de l'évolution de leur prise en charge en ne leur faisant surtout aucune promesse.

Certaines sont psychologiquement très fragilisées. Un soutien psychologique s'avère parfois indispensable. Nous avons pu les amener progressivement à envisager un suivi de cette nature dans le secteur privé ou associatif.

Toutes ces interventions doivent leur permettre, à terme, de reprendre confiance en elles.

Leur liberté commence à avoir un sens, des ébauches de projets de vie naissent. Nous devons alors les accompagner, leur permettre d'avoir accès à des cours d'alphabétisation, de remise à niveau scolaire en vue d'une prise en charge d'une formation future par la Mission Locale d'arrondissement. Le travail en ce sens que nous entreprenons avec les bénévoles est alors très important.

2 : Familles d'accueil et bénévoles

A : Les familles d'accueil

De nouvelles familles d'accueil ont été détectées et recrutées en début d'année suite à une annonce publiée dans "A Nous Paris", un journal distribué gratuitement dans le métro.

Elles sont actuellement au nombre de **12** :

- 3 domiciliées à Paris
- 6 domiciliées en banlieue parisienne
- 3 domiciliées en province.

Elles proposent un accueil d'une durée variable, adaptée au cas par cas.

Cette année, nous avons organisé **6** nouveaux séjours.

Ce type d'accueil ne représente pas uniquement une réponse à la demande d'hébergement. Même sollicitée en urgence, une famille offre un espace sécurisant, contenant et structurant, outre le gîte et le couvert. La personne accueillie pourra alors connaître une expérience de vie autre que celle vécue jusque là, apprendre à vivre dans un quotidien nouveau dans lequel la liberté est, elle aussi, soumise à des règles.

Pour chaque séjour mis en place, un contrat est lu et signé par la famille, la personne concernée et l'assistante sociale du CCEM. Ce contrat précise les rôles et engagements de chacun.

Il est nécessaire que l'assistante sociale se déplace régulièrement au domicile de la famille et soit constamment vigilante au déroulement du séjour. En effet, il n'est pas rare qu'un tel séjour réactive chez la personne accueillie des souffrances passées, qu'elle mette en scène un comportement de "victime" alors incompréhensible pour la famille, qui ne se comporte certes

pas en "bourreau". Il faut alors être présent, aider la famille à comprendre, amener la personne accueillie à poser des mots sur ses maux et ainsi l'aider à ne plus avoir peur, à reprendre confiance en elle puis en ceux qui l'entourent.

Ce que propose une famille d'accueil est précieux dans le parcours cahotique des personnes prises en charge.

B : Les bénévoles

Ils jouent un rôle très important au CCEM, de part leur diversité et l'énergie qu'ils déploient pour faire avancer des projets.

Les bénévoles, impliqués dans l'accompagnement social, sont au nombre de dix auxquels s'ajoutent les partenaires de l'association "La Mondiale Entraide". Ils interviennent dans différents champs d'activités :

- Au CCEM :

Ils proposent des rencontres individuelles ou collectives dont l'objectif vise l'insertion socio-professionnelle : recherche de cours d'alphabétisation, cours de français Langues Etrangères (FLE), soutien individuel, accompagnement vers les Missions locales, groupe de techniques de recherches d'emploi.

- Au local d'activités :

Ils animent chaque dimanche après-midi un atelier de danse africaine. L'atelier de dessin rouvrira prochainement le samedi après-midi et sera animé par une bénévole de La Mondiale.

- La Mondiale Entraide :

Elle propose dans ses propres locaux des cours individuels de français, de mathématiques et d'informatique, en lien avec Monique Bernard, une bénévole du CCEM qui oriente et évalue les besoins de chacune.

Des sorties au cinéma et à Disneyland Paris ont également été organisées ainsi que l'invitation de celles qui participent à l'atelier danse à une grande fête annuelle pour Noël à Lille.

L'association soutient, au-delà de cet engagement, le CCEM par des actions de "sponsoring" : édition de cartes de vœux de fin d'année, insertion d'une annonce presse dans le journal de l'association ...

3 : L'appartement et le local d'activités

A : L'appartement

Situé non loin du CCEM, cet appartement est destiné à l'accueil des personnes nouvellement prises en charge. Du fait de leur situation administrative irrégulière, de la crainte que leur employeur puisse les retrouver, ce lieu doit rester anonyme. Il nous arrive parfois de déroger à cette règle, notamment pour les préfetures qui n'acceptent pas de prendre en compte une demande si la personne ne dispose que d'une domiciliation administrative, au siège du CCEM par exemple.

L'appartement a une capacité de 5 places maximum.

En pratique, il ne répond plus à sa vocation première: être un lieu d'accueil d'urgence. Faute de pouvoir obtenir rapidement un titre de séjour provisoire, les résidentes y restent en effet de plus en plus longtemps. La durée du séjour se compte actuellement en mois et demeure, pour certaines, supérieure à un an.

Cette année, 9 personnes ont résidé ou transité dans l'appartement :

- 3 ont obtenu un titre de séjour et ont pu avoir ainsi accès à un Centre d'Hébergement et de Résidence Sociale (CHRS)
- 1 a été ponctuellement accueillie en attendant la date d'un retour au pays
- Les autres sont en attente d'un titre de séjour

L'organisation du séjour des résidentes a posé, jusque récemment, problème dans le sens où, faute de moyens, aucun professionnel ne pouvait intervenir quotidiennement dans ce lieu. L'assistante sociale a toutefois effectué vingt visites en prévenant toujours à l'avance de sa venue afin de s'assurer de la présence des résidentes. Ces visites ponctuelles ne suffisaient pas à gérer les conflits personnels ou à régler les détails de la vie quotidienne. Souvent livrées à elles-mêmes, les résidentes ont laissé s'installer des débordements et des transgressions du règlement interne (visite d'amis, hébergement de tiers, organisation de fêtes...), causant parfois certains troubles au sein de l'immeuble.

Au mois de novembre, le CCEM a pris la décision de fermer l'appartement afin de réfléchir à une redéfinition des objectifs et du fonctionnement de ce lieu. La présence d'un adulte, au moins en soirée et la nuit, semblait s'avérer nécessaire. Le CCEM a donc développé un partenariat avec La Congrégation des Franciscaines Servantes de Marie, située à Blois, et il a pu ainsi réouvrir l'appartement début décembre. Deux bénévoles de La Congrégation assurent à tour de rôle une permanence en soirée et la nuit à l'appartement. Leur présence et leur investissement dans notre action ont amené une nouvelle dynamique dans ce lieu. Le règlement intérieur a été revu et les résidentes se sentent beaucoup plus sécurisées et en confiance. Nous espérons pouvoir poursuivre cette précieuse collaboration.

B : Le local d'activités

Mis gracieusement à disposition par la Mairie de Paris, ce local se situe dans le XIIIème arrondissement. Fermé pendant quelques mois, après la cessation d'activité des bénévoles qui s'y étaient investies, il a réouvert depuis le mois de septembre le dimanche après-midi. Deux bénévoles y animent un atelier de danse africaine.

4 : Les partenariats

Ils sont indispensables à l'accompagnement social que nous proposons. Ils permettent d'établir des relais fiables et de consolider les liens déjà existants.

Cette année, nous avons rencontré :

- deux équipes de foyers Emmaüs, "Sainte Anne" et "Malmaison", avec lesquels nous travaillons régulièrement pour l'accueil d'urgence
- L'équipe du CHRS "Travail et Vie" qui accueille régulièrement les personnes que nous prenons en charge et qui a choisi de travailler en priorité avec nous
- L'équipe de l'association "Le Passage", une unité d'aide psychologique aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ce lieu, situé à proximité de l'appartement, propose des entretiens et des thérapies individuels, des ateliers pédagogiques, des sorties culturelles et sportives, un espace "loisir expression" (incitation à la créativité), ainsi que des séjours en France et en Europe.
- Les partenaires de l'association La Mondiale Entraide
- L'AGE Moïse
- L'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers avec lequel un accord de principe permet aux personnes prises en charge par le CCEM d'avoir accès aux activités mise en place par l'OMJA : danse Hip Hop, danse africaine, atelier de percussions, concerts, soirées thématiques...
- Le Théâtre de l'Opprimé
- L'Association Santé Charonne : cabinet de médecine générale qui reçoit en consultations les résidentes de l'appartement
- La Mission locale Paris Est
- La directrice d'une Association qui gère un réseau de nourrices
- La SNCF pour une allocation de soutien au transport

Nous avons également reçu 7 étudiantes, évoluant principalement dans le secteur médico-social, qui souhaitent effectuer un stage ou obtenir des informations sur le CCEM et, plus précisément, sur le rôle de l'assistante sociale.

Par ailleurs, l'assistante sociale est publiquement intervenue lors d'un colloque, organisé au mois d'avril par l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), sur la situation des mineurs étrangers isolés. De plus, dans le cadre du programme Daphné, chacune des assistantes sociales a participé à un voyage d'étude, l'une en Belgique et l'autre en Italie, pour procéder à des échanges avec nos partenaires et leurs relais sur l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains.

En novembre, nous avons largement présenté à Blois les activités du CCEM à des étudiants d'une école d'ingénieurs, lors d'une conférence organisée par La Congrégation des Sœurs Franciscaines Servantes de Marie.

LE DEVELOPPEMENT DU CCEM

EN REGION

Bordeaux

Une permanence hebdomadaire se tient dans les locaux mis à sa disposition par la mairie. Maître Dominique Delthil, président de la Ligue des Droits de l'Homme de Bordeaux, a pris la responsabilité du groupe de bénévoles. L'affaire d'une victime prise en charge a donné lieu à une procédure en cours.

L'antenne siège au Conseil des associations de la Mairie de Bordeaux. Des contacts avec des associations locales et une large diffusion d'informations ont été entrepris.

Lyon

L'antenne, composée d'un petit noyau de 6 à 8 membres, a orienté son programme autour de l'information des professionnels (du secteur social, des services de police et de la justice), de la sensibilisation de l'opinion et de l'aide aux victimes.

Marseille

L'antenne s'est constituée en association loi 1901. Elle s'appelle "Esclavage Tolérance Zéro". Cette jeune association a augmenté ses capacités en matière de prise en charge, d'hébergement, d'accompagnement social des victimes et a su obtenir plusieurs soutiens institutionnels dès sa création. Elle est entrée dans le "paysage associatif" de la région en créant son propre réseau de partenaires et est reconnue comme un interlocuteur privilégié par les institutions locales.

En 2002, elle signale avoir reçu plus de 240 signalements donnant lieu sur une couverture géographique régionale au suivi de 47 dossiers répartis comme suit : 33 cas d'esclavage domestique, 6 affaires de traite aux fins d'exploitation sexuelle, 4 situations de mariage forcé et 4 autres types d'exploitation. Les victimes recensées sont essentiellement originaires du Maroc, d'Algérie, d'Europe centrale et de l'Est, de Madagascar et d'Afrique de l'Ouest.

Martinique

Une antenne du CCEM a été mise en place en décembre 1999. La coordinatrice, une avocate réputée à la Martinique, anime un groupe de 8 personnes. Le CCEM partage le local de la Ligue des Droits de l'Homme, à raison de deux permanences par mois. Toutefois, l'éloignement est un frein au développement d'actions concertées avec notre siège..

EN EUROPE

"Daphné" est un programme mis en œuvre par la Direction "Justice et Affaires Intérieures" de la Commission européenne, afin de soutenir les ONG qui luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

"Pour une meilleure assistance et protection des victimes de la traite des êtres humains"

Le projet, présenté par le CCEM à la Commission européenne en juin 2000, a débuté en décembre 2000 pour une durée de 2 ans. Les partenaires sont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)-Bruxelles, les associations belges Payoke et Pag-Asa et les

associations italiennes On the Road, Differenza Donna et Servizio Migranti Caritas. Il a pour finalité de recenser, analyser, confronter et diffuser les méthodes d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains mises en place dans six pays de l'Union européenne partenaires du projet (France, Belgique, Italie, Allemagne, Autriche et Grèce). La notion de traite des êtres humains comprend l'exploitation économique et l'exploitation sexuelle. Les mesures d'assistance pour une intégration des victimes dans les pays de destination ont été notre priorité. Les programmes de retour volontaire et d'aide à la réintégration dans les pays d'origine ont également été abordés.

Le projet s'adresse spécialement aux acteurs de terrain (ONG, associations de défense des droits des femmes, associations de droits de l'Homme, associations issues des communautés étrangères, organisations internationales et intergouvernementales, services sociaux...), aux personnels des autorités policières et judiciaires et, plus largement, à toute personne concernée par la problématique (fonctionnaires, chercheurs, étudiants...).

En 2002, la seconde année du programme, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Des voyages d'étude** en Italie et en Belgique ont permis des échanges d'expériences avec des ONG impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'assistance aux victimes, avec des organisations internationales, avec des responsables ministériels, avec des parlementaires et avec des autorités policières et judiciaires.

- **Le suivi et la mise à jour du site Internet**, www.victims-of-trafficking.org, véritable portail d'information sur la traite des êtres humains et l'esclavage. Ce site reprend les éléments de la brochure "Traite des Etres Humains : phénomène – législation – assistance", élaborée en 2001, et étend l'information à d'autres pays, notamment ceux d'Europe centrale et orientale. Il permet en outre d'accéder directement aux sites des associations impliquées dans l'assistance et la protection des victimes dans les pays de l'Union européenne et dans certains pays de l'Europe Centrale et Orientale et de découvrir les programmes d'assistance à l'intégration dans les pays d'accueil ainsi que ceux relatifs à la réintégration dans les pays d'origine (programmes de retour volontaire mis en place par l'OIM par exemple).

- **La réalisation et la diffusion d'une vidéo** par Pag-Asa (Belgique) dont le scénario a été conçu à partir de témoignages de travailleurs sociaux, de policiers, de magistrats et d'avocats, de fonctionnaires des services d'immigration et d'accueil des étrangers. Ce film a pour objectif de mettre en évidence la spécificité des victimes de la traite et par conséquent de leur assistance.

- **l'édition d'un guide** sur l'assistance et la protection des victimes de la traite en quatre langues (anglais, français, italien et allemand)

- **La mise à jour** régulière du site Internet du CCEM

Dans le cadre d'un précédent projet Daphné, le CCEM avait mobilisé une centaine de graphistes européens autour d'une campagne intitulée "*L'Europe unie contre l'esclavage*". Quarante cinq œuvres originales ont été sélectionnées pour constituer une exposition : 40 affiches, un tableau, une œuvre en papier patron couture, une photo encadrée, un collage. L'exposition a été vue dans la commune de Porto Sant'Elpidio en Italie au mois de mars, au Théâtre du Jour à Agen en avril, au Web Bar à Marseille en mai (à l'invitation du Bureau local du Parlement européen), à la Maison de l'Europe de Montélimar en juin, puis au Festival des Droits de l'Homme d'Erevan, en Arménie, au mois de novembre.

AU PROCHE ORIENT

Le Liban

La situation des quelques 150 000 travailleuses domestiques étrangères y est dramatique. Une poignée de militants des droits de l'Homme, d'avocats et de religieux ont abouti à la mise en

place d'un partenariat avec Caritas pour l'accueil et le suivi médico-social des victimes et à l'engagement de procédures devant la justice.

Le CCEM s'est essentiellement mobilisé autour du IX^{ème} Sommet de la Francophonie qui s'est tenu en octobre à Beyrouth. Une lettre ouverte au Président de l'Organisation Internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali, dénonçant la situation des domestiques étrangères au Liban a notamment été publiée dans le *Nouvel Observateur* et a conduit l'ex-président malgache Ratsiraka à prendre avec lui huit personnes dans l'avion qui le ramenait à Antananarivo.

EN AFRIQUE DE L'OUEST

Lutter contre le trafic des enfants au Bénin

L'espoir du CCEM de voir les fonds de la Commission européenne soutenir son projet, visant à lutter contre le trafic des enfants au Bénin, s'est évanoui. Les orientations européennes ont été modifiées et le Bénin n'apparaît pas comme un pays visé prioritairement par la ligne budgétaire "Démocratie et Droits de l'homme". Toutefois, l'Union européenne a engagé en milieu d'année un programme d'appui pluriannuel ambitieux (financé par le Fonds européen de développement) pour lequel le délégué général du CCEM devrait être consulté.

A MADAGASCAR

Le suivi ou les enquêtes que nous demandons sur les dossiers pris en charge à Paris sont toujours remarquablement effectués. L'assistance aux familles et la réinsertion sociale des victimes rentrées au pays pèsent particulièrement lourd dans les missions du CCEM-Madagascar. Le CCEM Madagascar veille notamment de près aux poursuites engagées à Madagascar pour faire aboutir l'exécution de certains jugements prononcés par un tribunal en France.

Par ailleurs, suite aux démarches de sensibilisation des pouvoirs publics sur le trafic de domestiques entre Madagascar et le Liban (cf. EE n°11), le CCEM-Madagascar a poursuivi ses efforts pour que les autorités lancent des initiatives. Cette action, conjointement à celle du CCEM, a permis le rapatriement de huit personnes dans l'avion de l'ancien président Ratsiraka, de retour du Sommet de la Francophonie à Beyrouth (cf.infra).

LA LETTRE TRIMESTRIELLE "ESCLAVES, ENCORE"

A la fois bulletin de liaison des adhérents de l'association et moyen d'information du grand public, cette publication est largement diffusée avec toute demande de documentation sur le CCEM. Les 4000 exemplaires sont financés sur les fonds propres du CCEM. Cette année, alors que nous avons retrouvé une périodicité régulière, la publication a subi par deux fois un retard d'édition (en juin et décembre).

UNE MEDIATISATION CONSTANTE

Les victimes de l'esclavage domestique sont souvent sollicitées par les médias. Notre présence doit permettre d'éviter toute manipulation, toute recherche de sensationnel par rapport aux souffrances et aux humiliations subies par les victimes qui seraient une atteinte à leur dignité et à leur équilibre.

Cette année encore, malgré une diminution sensible du nombre d'articles relatifs à notre action, le CCEM a bénéficié d'un intérêt rédactionnel important à la fois de la part de la presse écrite et de la presse audiovisuelle.

Faute de disponibilité, nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations qui nous sont faites pour des débats ou conférences sur l'esclavage moderne. Saisissant l'opportunité d'une exposition des affiches "L'Europe unie contre l'esclavage", les présidentes ont participé à des soirées spéciales, notamment à Agen et Montélimar, organisées pour leur venue.

Néanmoins, les demandes de documentation sont constantes, notamment de la part des jeunes des lycées et collèges. Pour y faire face, l'édition d'une plaquette de présentation des activités du CCEM remplit parfaitement son rôle.

Par ailleurs, une des présidentes a rencontré le groupe de rap "Assassins" qui nous informe fidèlement de ses activités. Le titre *Esclaves 2000* est un vibrant plaidoyer contre l'esclavage dans le monde.

Enfin, le site du CCEM sur Internet (www.ccem-antislavery.org), dont la refonte récente a permis une lecture plus claire de nos informations est toujours tributaire d'une mise à jour régulière. Le site (www.victims-of-trafficking.org), initié et soutenu par le programme Daphné, a vu sa mise à jour perturbée cette année par l'infection d'un "virus" informatique qui a détruit de nombreux fichiers.

Le CCEM bénéficie toujours du concours de l'agence Colorado qui a notamment conçu l'insert presse publié dans le *Nouvel Observateur* lors du Sommet de la Francophonie à Beyrouth (cf.infra).

LES AUTRES ACTIONS

Notre expertise, reconnue à la fois par les institutions et les autres associations, a amené le CCEM à se joindre à des actions de lobbying ou des groupes de réflexion sur des domaines où il est compétent..

Faisant suite aux propositions préconisées par la Mission d'information parlementaire de l'Assemblée Nationale, présidée par Christine Lazerges, la voix du CCEM et des autres organisations de défense et de protection des victimes de la traite des êtres humains avait été entendue. En janvier, une proposition de loi a été votée par l'Assemblée Nationale. Toutefois, les échéances du calendrier électoral n'ont pas permis que cette loi soit débattue et proposée au vote des sénateurs.

Au lendemain du changement de majorité parlementaire et de la nomination d'un nouveau gouvernement, les projets de réformes envisagées par les ministères de l'Intérieur et de la Justice captent toute notre attention. Le CCEM s'est notamment investi dans un travail de promotion de ses positions auprès des parlementaires sur les aspects relatifs à la traite des êtres humains dans le projet de loi sur la Sécurité Intérieure qui a été adopté au début de l'année 2003. Le Sénat avait initialement amendé le texte gouvernemental pour ajouter une définition de la traite qui inclut la situation de certaines victimes d'esclavage domestique défendues par le CCEM. Malheureusement, dans cet amendement, la définition de la traite ne tient pas compte des victimes qui sont exploitées directement et sans intermédiaire. Ce qui est majoritairement le cas des victimes de la traite aux fins d'exploitation du travail d'employé domestique.

La Voix de l'Enfant

Au mois de mai, le délégué général du CCEM a été élu au Conseil d'administration de cette fédération d'associations, qui comprend 55 membres, dont l'objet est défendre, de protéger les enfants et de promouvoir la Convention internationale des droits de l'Enfant.

Coordination Justice / Droits de l'Homme

Au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), des associations de défense des droits de l'Homme et du secteur justice ont créé une coordination Justice/Droits de l'homme, dont le président est Michel Tubiana de la Ligue des Droits de l'Homme. Le CCEM s'y est investi dès sa création.

LES FINANCES

La situation du CCEM a largement souffert du calendrier électoral. En effet, une pratique respectée depuis les débuts de la Vème République, la "réserve républicaine", impose au gouvernement "sortant" de ne pas engager la responsabilité du gouvernement "à venir" en matière de dépenses budgétaires. Les dépenses qui étaient prévues sont par conséquent "gelées". De fait, le CCEM n'a pas obtenu les subventions demandées au titre de l'année 2002 avant le début du mois de novembre ! Certains ministères ont même fait savoir qu'ils ne nous accorderaient pas de subvention du fait de restrictions. Les membres du Conseil d'administration ont sollicité leur entourage et le CCEM a dû emprunter pour maintenir l'aide aux victimes, payer les salaires des permanents et les charges de l'association. Deux appels à

dons ont été insérés avec le journal "Esclaves,encore", activant le généreux soutien de plus de trois cents donateurs. La Caisse d'Epargne Ile-de-France a aussi joué un rôle important en reconduisant et en augmentant son autorisation de découvert au CCEM.

Plusieurs rencontres avec des conseillers techniques ou des membres de cabinet des ministères concernés, deux courriers à Jacques Chirac ainsi que des articles de presse ont alerté les pouvoirs publics de notre situation financière. Avec pour effet de débloquent certaines situations qui semblaient mal engagées.

Le CCEM n'est pas tiré d'affaire et son compte de résultat sera déficitaire cette année.

VIE INTERNE DU COMITE

L'organisation

Le CCEM a compté 9 salariés permanents jusqu'au mois de juin. Suite au non remplacement d'une seconde assistante sociale et au départ, pour raisons personnelles et familiales, des deux chargées de programme Daphné au mois d'octobre, le CCEM mobilise 6 salariés.

Le CCEM reçoit chaque semaine une ou deux demandes de stage ainsi que des candidatures spontanées d'emploi. Nos capacités d'accueil nous empêchent de donner suite le plus souvent aux premières et nos finances ne nous permettent pas d'embaucher.

Bureau Exécutif et Conseil d'administration

Le Bureau Exécutif, assisté de la directrice et d'un représentant des permanents, se réunit deux fois par mois, pour décider des mesures de suivi de l'action de l'association. Depuis l'assemblée générale du 24 novembre 2001, le Conseil d'administration s'est réuni en octobre pour envisager les orientations du CCEM face aux difficultés financières rencontrées. L'Assemblée générale de l'association s'est tenue, une fois encore, à la Mairie du 19^{ème} arrondissement et a procédé à l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration. Celui-ci compte aujourd'hui 13 membres dans ses rangs.

CONCLUSION

Le CCEM avait l'an passé pour objectif de faire jouer son influence sur les projets législatifs en préparation. En 2002, c'est la survie de notre association, qui a été au centre de nos priorités : pour poursuivre notre mission, pour soutenir et aider des dizaines de victimes, pour obtenir un traitement digne pour chacune.